Klimakompatibilität
Caisse de prévoyance du personnel communal de la ville de Fribourg CPPVF/Pensionskasse des Personals der Stadt Freiburg

Caractérisation

La CPPVF a un volume d'investissement total (fin 2021) d'environ CHF 0,2 milliards et peut être estimée comme faisant partie des Top 200+ des caisses de pension en Suisse.

Politique en matière de durabilité/ESG

Depuis mi 2020, le règlement de placements stipule le respect des principes de durabilité et d'éthique retenus par le Comité.

A la demande de l'Alliance climatique, la CPPVF avait informé (mai 2020) que ses gestionnaires d'actifs ont tous signé les UN Principles for Responsible Investment (UN-PRI), et qu'elle était en train de travailler sur ses engagements en terme ESG. Afin d'être renseignée sur les critères ESG, elle avait demandé à son dépositaire global un rapport de durabilité. Celui-ci était estimé encore incomplet; la CPPVF cherchait des améliorations. Elle affirmait que cette connaissance lui devrait permettre de suivre et piloter ses investissements en prenant en compte de manière objective un ensemble de critère ESG.

Depuis avril 2021, la CPPVF dispose désormais d'une Charte d'investisseur socialment responsable (ISR) qui définit quatre axes d'action avec chacun deux moyens d'action.

Avec son premier Rapport ISR 2021, la CPPVF avait publié son analyse ESG et climatique des actions et obligations, réalisée par Ethos (voir ci-dessous). Elle informait aussi qu'elle en train de définir des critères d'exclusion et des critères de renforcement concernant la réorientation des placements.

Selon une communication de la Caisse à l'Alliance climatique de novembre 2022, des décisions importantes ont été prises en interne pour le moment : de réduire l'empreinte carbone du portefeuille via la demande de l'intégration ESG auprès des gestionnaires d'actifs, de viser une empreinte carbone nulle à l'horizon 2050, et de privilégier les investissements dans des thématiques favorables aux divers aspects ESG (voir ci-dessous pour plus de détails).

Via la nouvelle présentation Objectifs et engagements, la CPPVF confirme ces décisions en publique.

Prise en compte des risques climatiques dans le cadre de la politique ESG, respect de l'expertise juridique de NKF

La prise en compte des risques climatiques dans le processus d'investissement fait partie de l'obligation fiduciaire de diligence selon l'expertise juridique du cabinet d'avocats NKF.

Avec sa Charte ISR et avec le premier Rapport ISR 2021, la CPPVF reconnaît les risques climatiques.

Mesures prises pour décarboniser le portefeuille

Selon la communication sus-mentionnée de la CPPVF à l'Alliance climatique de novembre 2022 et la présentation Objectifs et engagements, elle exclut les entreprises du charbon en tant que source d'énergie et des carburants fossiles controversés (Arctique, schiste, sable bitumineux) et les pipelines pour les transporter.

Adhésion à des associations de développement durable

La Caisse est membre de l'ETHOS Engagement Pool Suisse et du ETHOS Engagement Pool International.

Engagement effectif pour le climat et exercice du droit de vote à l'étranger et en Suisse

En tant que membre de l'ETHOS Engagement Pool Suisse, la CPPVF a notamment participé à deux initiatives d'engagement notables et réussies : dans le cas de Nestlé, Ethos a obtenu le Say on Climate, c'est-à-dire la présentation de la stratégie climatique du groupe à l'assemblée générale 2021, et dans le cas d'Holcim, l'élaboration d'un Say on Climate Report pour l'assemblée générale 2022.

En tant que membre de l'ETHOS Engagement Pool International, la Caisse participe au programme d'engagement pluriannuel en cours, qui demande à 8 compagnies d'électricité européennes de se préparer à un avenir pauvre en carbone.

Dans ce contexte, la signature du la déclaration du 2021 Global Investor Statement to Governments on the Climate Crisis, organisée par la coalition mondiale The Investor Agenda, envoie un signal fort aux gouvernements et aux responsables politiques de tous les pays. Plus de 450 investisseurs mondiaux, dont des investisseurs institutionnels de premier plan, appellent les gouvernements à combler le vide législatif, de plus en plus criant, pour atteindre l'objectif de 1,5°C fixé par l'Accord de Paris sur le climat.

La Caisse est signataire de la Climate Action 100+ des grands investisseurs mondiaux, qui cible les 167 plus grands émetteurs de gaz à effet de serre représentant 80% des émissions mondiales de CO2eq. Le principal axe d'action de l'initiative est: «An important component of company commitments on climate change is the formation of comprehensive business strategies that fully align with the goals of the Paris Agreement and reaching net-zero emissions by 2050 or sooner». Les caisses de pension qui se regroupent dans l'"ETHOS Engagement Pool International accèdent via Ethos en tant que «Participant» à l'initiative mondiale Climate Action 100+, dans le cadre d'une division du travail avec leur propre représentation, discutent des objectifs et des mesures pour atteindre les objectifs, et rendront compte des progrès réalisés. Comme le montre le Progress Report 2020 de Climate Action 100+, les premiers progrès sont évidents chez plusieurs entreprises. Le processus, les types d'engagement et les outils, les exigences en matière de contenu, les étapes et la mesure des progrès sont définis de manière transparente. Les exigences de fond comprennent l'intégration d'une gouvernance axée sur le climat dans les systèmes de gestion des entreprises (y compris l'alignement du lobbying pour soutenir les politiques favorables au climat), la divulgation des risques climatiques conformément aux recommandations du Task Force on Climate-related Financial Disclosures du G20 (TCFD), et la définition d'une voie de décarbonisation à travers la chaîne de valeur qui soit conforme à l'objectif climatique de 2°C de l'Accord de Paris sur le climat.

Aucun droit de vote n'est exercé dans les entreprises (fossiles) à l'étranger.

Mesure de l'empreinte CO2 ou du risque climatique financier avec analyse de scénarios

Avec son premier Rapport TSR 2021, la CPPVF avait publié son analyse initiale ESG et climatique des actions et obligations étrangères pertinentes pour la qualité ESG et les émissions de gaz à effet de serre, réalisée par Ethos. En ce qui concerne l'impact climatique, l'intensité CO2 pour 2020 était de 132.6 t/mio. de chiffre d'affaires soit 11.6 t/mio. de moins que celle du MSCI World DM (144.2 t/mio).

Planification de mesures ultérieures de décarbonisation au niveau du portefeuille

Dans son premier Rapport TSR 2021, la CPPVF avait informé qu'elle cherche encore un moyen d'évaluer la « température » et le chemin de réduction des gaz à effet de serre de son portefeuille.

Selon la communication sus-mentionnée de la CPPVF à l'Alliance climatique de novembre 2022 et la présentation Objectifs et engagements, elle s'est donnée comme objectif d'atteindre une empreinte carbone nulle à l'horizon 2050, avec un objectif intermédiaire d'une réduction de 50% d'ici à 2030 par rapport à l'année 2020.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Avec ce projet, la CPPVF se situe dans le groupe de tête des institutions de prévoyance suisses présentant des engagements de ce type.
- L'année cible 2050 avec une première étape de réduction de moitié d'ici 2030 correspond actuellement aux meilleures pratiques globales en matière de trajectoire de décarbonisation des investissements conforme à l'objectif de 1.5°C de l'Accord de Paris sur le climat.

Toujours selon la communication sus-mentionnée, la Caisse souhaite pas limiter son portefeuille aux seuls sociétés dites «best in class», mais suivre divers thématiques qui sont favorables à l'un et/ou l'autre aspect ESG.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Avec cette intention, la CPPVF se prépare ainsi à l'approche de l'«impact investing», par exemple dans les énergies renouvelables ou la microfinance.

Klima-Allianz
Schweiz

Conclusion:

- Une Charte d'investisseur socialement responsable (ISR) basée sur les critères ESG (environnementaux, sociaux, de gouvernance) est en place.
- La CPPVF exerce son influence comme actionnaire au sein de l'ETHOS Engagement Pool International, en particulier avec la participation active à la Climate Action 100+, et de l'ETHOS Engagement Pool Suisse.
- L'exclusion des entreprises du charbon en tant que source d'énergie et des carburants fossiles controversés (Arctique, schiste, sable bitumineux) et les pipelines pour les transporter a été décidée.
- Avec son objectif d'atteindre une empreinte carbone nulle à l'horizon 2050, avec un objectif intermédiaire d'une réduction de 50% d'ici à 2030 par rapport à l'année 2020, la CPPVF se situera dans le groupe de tête des institutions de prévoyance suisses présentant des engagements de ce type.

Dès que l'ampleur de la mise en œuvre présentera une réduction substantielle, qui combinée aux activités d'engagement déjà en cours démontre une trajectoire de décarbonisation du portefeuille mobilier conforme à l'objectif de 1,5°C de l'Accord de Paris selon les critères du rating sera perceptible, l'Alliance climatique changera la classification de la CPPVF au **VERT CLAIR.**

↑

Tendance 2020-2023 :

Évaluation : beaucoup mieux

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Avec sa nouvelle Charte d'investisseur socialment responsable (ISR), sa prise d'influence des actionnaires très efficace, son exclusion prochaine des entreprises du charbon en tant que source d'énergie et des carburants fossiles controversés (Arctique, schiste, sable bitumineux) et les pipelines pour les transporter, et surtout avec sa décision de se donner comme objectif d'atteindre une empreinte carbone nulle à l'horizon 2050 avec un objectif intermédiaire d'une réduction de 50% d'ici à 2030 par rapport à l'année 2020, la CPPVF est sur la bonne voie vers une décarbonisation de son portefeuille compatible avec l'Accord de Paris.
- Son intention de mettre en œuvre une intégration effective des critères ESG dans le processus d'investissement avec une réduction progressive de l'empreinte carbone a le potentiel, si elle est bien conçue, d'ouvrir la voie à une décarbonisation progressive des investissements qui permettra d'atteindre ses objectifs quantitatifs vers le zéro net en 2050.
- Ce plan de développement concret de la politique de durabilité est relativement en accord avec les dispositions du Target Setting Protocol de la UN convened Net Zero Asset Owners Alliance: ce dernier stipule une réduction d'au moins 22%, ou mieux, de 32% par rapport à 2020 d'ici 2025, et une réduction de 49%, ou mieux, de 65% d'ici 2030.
- Ces objectifs de réduction du Target Setting Protocol de la UN convened Net Zero Asset Owners Alliance sont absolus et se rapportent aux propres émissions de CO2eq financées en 2020. Ils ne doivent pas être fixés en comparaison avec le marché de référence mondial. La part élevée habituelle d'investissements nationaux, moins intensifs en CO2eq, ne devrait pas être employée pour justifier des mesures de décarbonisation comparativement faibles.
- Le plan de développement concret de la politique de durabilité a le potentiel pour répondre également à la recommandation du Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance d'augmenter l'«impact investing» (Climate Solution Investment/Financing Transition Investments).

Activités politiques

Février 2020 : Postulat du groupe des Verts concernant une stratégie de placement „ESG et climat" pour la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg CPPVF. Le conseil communal est invité à soumettre un certain nombre de questions à la Caisse. Par exemple, il est suggéré que les règles de placement, le processus de placement et les dispositions de placement individuelles pour les gestionnaires de fortune précisent comment gérer les risques financiers et les opportunités liés au climat et qu'une stratégie climatique soit élaborée dans le but d'investir conformément au 1,5°. Pour atteindre cet objectif, une décarbonisation rapide du portefeuille devrait être prioritaire et des objectifs et des délais mesurables devraient être fixés.

Juin 2021 : Le rapport du Conseil communal déclare le postulat non recevable. Le Conseil communal n'aurait pas la compétence de donner quelque instruction que ce soit au comité de la CPPVF en matière de stratégie de placement. Cependant, il mentionne que la CPPVF "devrait prochainement adopter une charte qui prévoit notamment l'intégration des critères ESG dans son organisation".